

HOSPITALISATION - MATERNITE

Honoraires chirurgie médecins, anesthésie et obstétrique

+ 100% BRRO

Chambre particulière - Le plafond annuel s'applique aux adhérents ayant moins de 24 mois d'ancienneté à la Mutuelle même dans le cas d'un changement d'offre.

Plafond annuel global pour la chambre particulière et le forfait accompagnant :

- 10 jours dans les 12 premiers mois d'adhésion à la Mutuelle
- 20 jours pour les 12 mois suivants
- plus de plafond après 24 mois d'adhésion à la Mutuelle (y compris en cas de changement d'offre)

Séjour hospitalier

+ 60 € / jour

Forfait accompagnant

+ 60 € / jour